

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 31
Du 28 mars 2019

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 31 du 28 mars 2019

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BONNET –BOUTIE - DRIF - GRILLE- JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - ROGER –RONTES – VALET– ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BOUDET– BOUSQUET – GERARD - GIBERT -BEAUBOIS– ROQUE -TRASTET- DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° **30 du 21 mars 2019**

TIRAGE DES COUPES LOPEZ ET FAVRE

Le tirage des demi finales des Coupes Lopez et Favre a été fait le 28/03/2019 à 18h30 au District de l'Aude.

Lire les rencontres en rubrique concernée

INFORMATIONS AUX CLUBS – REUNIONS DE SECTEURS

La première réunion de secteur se déroulera lundi 1 avril 2019 à la salle du stade de Villepinte à 19 heures.

Les autres se dérouleront le 15 Avril 23019 à Narbonne (siège du FUN) et 29 Avril à Carcassonne (maison des sports)

Comme chaque année, les clubs qui ne peuvent pas participer sur leur secteur peuvent rejoindre les autres.

Lire en fin de BO du comité la liste des clubs par secteurs .

CHALLENGE MUTUELLE DU SPORTIF

La remise des diplômes aux bénévoles désignés pour participer à la « journée des bénévoles 2019 » a été effectuée le 27 mars 2019 chez notre partenaire « intersport » à Carcassonne.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le 9 Avril 2019, une convention pour l'ouverture d'une section sportive scolaire du FAC sera signée.

Elle regroupera

Messieurs :

- Le Principal du Collège Jeanne d'Arc
- Le Maire de la Commune de Carcassonne
- Le Président du district de l'Aude de Football
- Le Président de la communauté d'Agglomération du carcassonnais
- Le Président du F.A. Carcassonne.

REPORT DES RENCONTRES DU 23 MARS 2019

Afin de pouvoir permettre à tous les jeunes d'assister aux rencontres internationales U 18 entre la France et l'Allemagne les 20 et 23 mars 2019 le comité directeur sur proposition du Président avait décidé de reporter la journée du 23 mars.

La commission de foot animation, reprogramme la journée du 23 mars au 4 mai 2019 sauf pour les clubs qui se seront entendus pour jouer leur match avant cette date.

Réunions de secteurs - Avril 2019

	Secteur Lauragais	Secteur Narbonnais	Secteur Carcassonnais
	19h 01/04/2019 Villepinte	19h 15/04 Narbonne	19h 29/04 Carcassonne
	Foyer Stade	Siège du FU Narbonne à St Salvayre	Maison des sports (rue Camille Saint Saens)
1	F.C. ALZONNAIS	F.C. ST NAZAIROIS	U.S. CONQUOISE
2	ENT. NAUROUZE S.U. LABASTIDIENNE	O. CUXAC D'AUDE	TREBES F.C.
3	F.C. CHALABROIS	F.U. NARBONNE	ET.S. ARZENAISE
4	U.S. BELLOPODIENNE	M.J.C. GRUISSAN	STE EULALIE VILLESEQ
5	ET.S. FANJEAUX LA PIEGE	R.C. BADENS RUSTIQUES	F.C. DE CAUX SAUZENS
6	U.S. VILLASAVARY	U.S. DU MINERVOIS	U.S.A. PEZENOISE
7	LIMOUX PIEUSSE F.C.	UFLEZIGNANAIS	A.S.C. VILLALIER
8	RAZES OLYMPIQUE	ESPOIR CLUB COURSANAIS	F.C. DE VILLEGLY
9	A.S. BRAMAISE	F. CLAPE MEDITERRANEE	CARCAS DES ILES
10	STE OM.S. ST PAPOUL	MOUSSAN MONT	O. LES MARTYS
11	FC HAUTE VALLEE	A.S. ST LAURENT F.C.	F.C. VILLEDUBERTOIS
12	U.S. SALHERSIENNE	F. C. ARMISSAN	CARCASSONNE FA
13	A.S. VILLEPINTOIS	U. F. C. NARBONNAIS	TRAPEL PENNAUTIER
14	A.S. PEXIORANAISE	F. C. SALLELOIS	F.C. DE LA MALEPERE
15	O. MONTREALAIS	F. C. CORBIERES MED	ET.S. MALVOISE
16	LE COUGAING	S. C. ST MARCELLOIS	HAUT MINERVOIS OL
17	A.S. ST MARTINOISE	NARBONNE MONTPLAISIR	A. S. SAISSAC CABARDES
18	F.C. MASSOGIEN MAS STES PUELLES	F. C. ALARIC	US MONTAGNE NOIRE
19	SOUILHE F.C.	A. J. S. DE BAGES	A. S. VENTENACOISE
20	C.O. CASTELNAUDARY	LUC FOOTBALL CLUB	OLYMPIQUE OZANAM
21	QUILLAN F.A.H.V.A.	NARB FUTSAL SPORTING	F. C. BRIOLET
22	SPARTAK LAUQUET	LEZIGNAN ATLAS	F. F BASSIN
23	GFPLM	CORBIERES ST ANDREEN	CARCASSONNE VIGUIER
24			GFC

Le Président

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 31 DU 28/03/2019

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

**LIMOUX PIEUSSE / FU NARBONNE
U17 D2 poule B du 24/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FUN Narbonne n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe du FUN Narbonne

Limoux Pieusse-03 (3pts) / FUN Narbonne -00 (-1pt)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FUN Narbonne

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**FANJEAUX / VILLALIER
Féminine Sénior D2 poule 3 du 24/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Villalier n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de Villalier

Fanjeaux -03 (4pts) / Villalier -00 (0pt)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club du FC de Villalier

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**TRAPEL / UFC NARBONNE
Féminine Sénior du 03/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club du Trapel

Les réserves sont recevables

Considérant le BO N°3 du 06/09/18 concernant le nombre de U17F et U16F autorisées à évoluer en équipe Sénior.

Après vérification et contrôle

L'équipe de l'UFC Narbonne a fait évoluer 4 féminines U17 alors qu'il est autorisé que 3 féminines U17 en équipe Sénior :

Mmes BENAOUA Anita N° 9602261254, CARDONNE Alice N° 9602292969, BENT BOUTAYEB Noria N° 2547745433, AUBRIOT Pauline N°9602315511

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'UFC Narbonne

Trapel Pennautier -03 (4pts) / UFC Narbonne -00 (1pt)

Les droits de confirmation sont à la charge du club de l'UFC Narbonne

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**FANJEAUX / SOUILHE
D5 du 03/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Fanjeaux

Les réserves sont recevables

Considérant les articles 22.a des RdD de l'Aude et 151 des RG de la 3F

Considérant que l'équipe de Souilhe 1 a joué le 02/03/19 en D2 contre le COC et que l'équipe de Souilhe 2 en D5 le 03/03/19 contre Fanjeaux

Après contrôle et vérification

L'équipe de Souilhe 2 D5 comprend dans sa composition 5 joueurs qui ont évolué la veille en D2.

Mr DALLOUX Pierrick N° 1425329816

Mr BERGEON Virgie N° 2544710137

Mr BLANCHART Benoit N° 2544542616

Mr MOUNIE Sébastien N° 1495318747

Mr BURY Rudy N° 2528721007

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Souilhe

Fanjeaux -03 (4pts) / Souilhe -00 (1pt)

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Souilhe

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**ATLAS LEZIGNAN / ASC DES ILES
D5 du 10/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club d'Atlas Lézignan

Vu les rapports de l'arbitre confirmant les réserves

Considérant les articles 89, 142 et 141 bis des RG de la 3F

Considérant l'ensemble des joueurs et dirigeants de l'équipe ASC des Iles

Après vérification et contrôle

L'ensemble des acteurs inscrits sur la feuille de match de l'équipe d'ASC des Iles sont licenciés et qualifiés

Jugeant en premier ressort

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation sont à la charge du club d'Atlas Lézignan

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**MAS STES PUELLES / US MINERVOIS
U13 coupe District du 16/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de l'US Minervois

Les réserves formulées sont recevables

Considérant l'article 160 des RG de la 3F

Nombre de joueur « mutation », pour la pratique à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match ou FMI est limité à quatre (4), dont 2 maximum hors période normale.

Après contrôle et vérification

L'équipe de Mas Stes Puelles comprend dans sa composition 6 joueurs mutés qui ont participé à la rencontre.

Mr AUGUSTE Grégory N° 2547894509

Mr AMRI Amine N° 2546386736

Mr ELIZABETH Tiago N° 2546377536

Mr SAID Rayan N° 2546705021

Mr BOUBSILA Ruben N° 2546354983

Mr SIFI Mathéo N° 2546732850

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu à l'équipe de Mas Stes Puelles

L'équipe de l'US Minervois est qualifiée pour le prochain tour

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Mas Stes Puelles

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**SC NARBONNE MONTPLAISIR / FU NARBONNE
U15 D2 du 16/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club du FUN Narbonne

Considérant l'article 141 bis des RG de la 3F

La commission rappelle que les réserves d'après match doivent être formulées en réclamation auprès de la commission compétente dans les conditions fixées par l'article 187.1.

Pour infirmation après vérification

Considérant les articles 98,99 et 152

Le joueur NOURRIGAT Fabrice N° 2545992057 ayant muté après le 31 janvier 2019 peut évoluer dans les compétitions ouvertes à sa catégorie d'âge sans possibilité de surclassement ; ceci conformément à l'article 152.

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont non fondées

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation sont à la charge du club du FUN Narbonne

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**CARCASSONNE FAC / PIEGE LAURAG MALEPERE
U17 D1 du 17/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Piège Laurag Malepere

Les réserves formulées sont recevables

Considérant l'article 22.c des RdD du District de l'AUDE

Ne peuvent participer en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement depuis le début de la saison à plus de 10 rencontres avec l'une des équipes supérieures du club.

Après vérification et contrôle

Sur les 14 joueurs qui ont participé à la rencontre avec l'équipe du FAC, aucun n'a plus de 10 rencontres effectives avec une des équipes supérieures.

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont non fondées

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmations sont à la charge du club de Piège Lauragais Malepere

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**TRAPEL PENNAUTIER / UFC NARBONNAIS
U17 D2 poule B du 17/03/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées comme réserves techniques et confirmées par le club du Trapel Pennautier

Considérant l'article 142.6 des RG de la 3F

Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire et dans le cas précis mentionner l'identité de l'éducateur ou le dirigeant en cause.

Considérant l'article 226

La présence d'un dirigeant ou éducateur suspendu passe obligatoirement par des réserves avant match.

Jugeant en premier ressort

Les dites réserves sont rejetées

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmations sont à la charge du club du Trapel Pennautier

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT**FC VILLEGLY / CORBIERES MEDIT D2 du 16/12/18**

Vu le courrier du club des Corbières en date du 02 mars 2019

Vu la programmation de la première rencontre programmée le 16/12/18 et sa reprogrammation le 06/01/19 BO N°18 du 20/12/18

Considérant que l'équipe des Corbières a effectué le déplacement le 16/12/18

Considérant l'article 23 des RdD de l'Aude

Le club de Villegly sera débité de la somme de 231 € (77km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément à l'article 23. Le montant sera reversé au club des Corbières Méditerranée.

FAC/ CORBIERES MEDIT U15 du 02/02/19

Vu le courrier du club des Corbières en date du 02 mars 2019

Vu la programmation de la première rencontre programmée le 02/02/19 et sa reprogrammation le 16/02/19 BO N°24 du 07/02/19

Considérant que l'équipe des Corbières a effectué le déplacement le 02/02/19

Considérant l'article 23 des RdD de l'Aude

Le club du FAC sera débité de la somme de 243 € (81km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément à l'article 23. Le montant sera reversé au club des Corbières Méditerranée.

RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

COMMISSION SENIORS

PV N° 31 du 28 mars 2019

Présents : M BOUSQUET-RONTES - DRIF

**RATTRAPAGE CHAMPIONNAT
LE 28 AVRIL 2019**

DEP 1

TRAPEL P – NAUROUZE LABASTIDE

**TIRAGE DES 1/2 FINALES
COUPE LOPEZ ET FAVRE**

Présents : Ms RONTES - LACOUR- VALET-MANI - PITIE – TISSEYRE-RONTES- DRIF –
PETROSINO – JORGE – BOUTIE –BONHOMME

Clubs présents : VENTENAC – FAC – CONQUES-CASTELNAUDARY

Matches le 28/04/2019 à 15h

COUPE LOPEZ

CORBIERES – CONQUES
FAC – CO CASTELNAUDARY

COUPE FAVRE

VENTENAC – VILLEDUBERT
OZANAM – RAZES OL

La commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

Le président de la commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°31 du 28/03/2019

Présents : PITIE, TISSEYRRE**Excusés** : ROQUE, MICHEAU, BOUDET

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

CATEGORIE U₁₃

Après avis du comité de Direction du District de l'Aude de Football, La Commission de Foot Animation reprogramme la journée du 23 Mars 2019 (journée de France-Allemagne) au 4 Mai 2019 SAUF pour les clubs s'étant entendu pour jouer ces rencontres avant cette date.

Départemental 2 Poule A

Le Cougaing2 / Limoux Pieusse2 le samedi 20 avril a 14h30 stade Pierre Tacha a la Digne d'Aval

Départemental 2 : les clubs de la poule D prendront en compte le forfait général de l'équipe Clape Med/Coursan

Suite aux réserves déposées par le club US Minervois, le club du Mas St Puelles est sanctionné de match perdu. L'équipe de l'US Minervois est qualifiée pour le prochain tour de Coupe de District

Départemental 2 Poule B

En raison du Tournoi Foot'Olerance, le match Ozanam-Trapel 2 du 13 avril 2019 est reprogrammée et est à rejouer avant le 01 juin

Féminine :

En raison du Tournoi Foot'Olerance qui aura lieu le 13 avril, le critérium qui se déroule à Foix (Départemental 2 Poule A) est reprogrammé au samedi 11 mai 2019. Les équipes concernées sont FFBC2, FC Foix, FC Malepère et Trapel PFC 2

Le Président de la Commission
M. Gérard PITIE



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 31 du 28 mars 2019

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien

**RATTRAPAGE
CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 8**

samedi 30 et dimanche 31 mars 2019

POULE 1

NAUROUZE LAB - FC ALARIC
BRIOLET – CARCAS FOOT FEM 2
FC CRITOURIEN 2 – ST PAPOUL

POULE 2

GFPLM – NARBONNE UFC
TRAPEL P – US MONTAGNE NOIRE
LUC/MOUSSAN -LIMOUX P

POULE 3

VILLALIER -FANJEAUX
MALVES – LES MARTYS au Martys
FC MALEPERE – LAP/HAF

**RATTRAPAGE
CHAMPIONNAT U14 – U16 FEMININES**

Samedi 30 mars 2019

NAUROUZE/SALLES H 1 – LUC

Attention Si la rencontre citée ci-dessus ne se joue pas à la date indiquée ci-dessus, elle sera automatiquement reprogrammée par la commission au mercredi suivant.

1/2 FINALES DU CHALLENGE GARAUD FEMININES A 8

Le 20 avril 2019

ST PAPOUL – ALARIC
FC BRIOLET – NAUROUZE LABASTIDE

La Présidente de la Commission

Procès-verbal de la commission des actions citoyennes

Réunion du 29/03/2019

Présents :

Contreras Emmanuelle, Trastet Damien,

SITUATION DU CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF AU 29/03/2019

Départemental 1 - Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 1 / Phase unique						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Carcassonne FAC 2	11	5			16	0,219
US Montagne Noire 1	19		2		16	0,260
Moussan O. 1	22	3			16	0,292
Haut Minervois OL 1	21	3	1		16	0,313
Naurouze Lab 1	24	2	3		15	0,411
Narbonnais UFC 1	24	2		4	16	0,542
Limoux-Pieusse 1	23		1	5	16	0,583
Pexiora A S 1	22	3	2	7	16	0,792
Alaric 1	22	2		9	16	0,833
Razes Olympique 1	19	3	1	11	16	0,979
Trapel-Pennautier FC 1	27		3	19	15	1,667
Trèbes FC 2	21	2	4	26	16	2,010
	255	25	17	81	190	

*Sous réserve des procédures en cours

Départemental 2 poule A – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 2 / Phase unique Poule A						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Caux/Sauzens 1	27	1	3		16	0,396
St Papoul OS 1	25	9			16	0,448
Fanjeaux ES 1	19	1	2	3	16	0,469
Chalabre FC 1	16	3	1	4	16	0,510
Salles/Hers 1	16	4	1	4	16	0,531
Bram AS 1	21	1	4	3	16	0,552
Souilhe FC 1	18	7		4	16	0,583
Saissac Cabardès AS 1	23	4	1	4	16	0,604
Naurouze Lab 2	30	3		4	16	0,625
FC Vallée Lauquet 1	25	4	3	4	16	0,688
Castelnaudary 2	19	2	1	7	16	0,708
Alzonne FC 1	28	3		7	16	0,792
	267	42	16	44	192	

Départemental 2 poule B – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 2 / Phase unique Poule B						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
FC Corbières Médit. 1	13	4	2		16	0,281
Moussan O. 2	26	3	1		16	0,365
Villegly 1	20	2		2	16	0,375
UF Lézignanais 2	19	3	1	4	16	0,542
Fc Briolet 2	17	2	6	2	16	0,531
Haut Minervois OL 2	16	6		4	16	0,542
Conques US 2	14	4		5	16	0,542
O. Ozanam 1	17	8	1	4	15	0,667
Cuxac D'Aude O. 1	13	1		10	16	0,781
FC Villedubertois 1	17	4		9	16	0,823
FC St Nazairois 1	15	1		16	15	1,256
MJC Gruissan 2	19	2	4	18	16	1,490
	206	40	15	74	190	

Départemental 3 poule A – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 3 / Phase unique Poule A						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Pexiora AS 2	15	2	1		16	0,229
Le Cougaing 1	18	3			16	0,250
Bram AS 2	11	1		2	16	0,260
ST Papoul OS 1	17	1	3		16	0,292
Limoux Pieusse 2	25	3	3		16	0,417
US Montagne Noire 2	14	2		4	16	0,438
Mas Stes Puel 1	15	2	1	4	16	0,479
Belpech US 1	24	1	1	4	16	0,552
FC Haute Vallée 1	28	4	5	4	16	0,781
Naurouze Lab 3	20	2		9	16	0,813
Les Martyrs O 1	25	4	1	14	16	1,250
Villepinte AS 1	20	3		20	16	1,521
	232	28	15	61	192	

Départemental 3 poule B – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 3 / Phase unique Poule B						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Trapel/ Pennautier FC 2	10	2			15	0,156
FC Corbières Médit. 2	8	4	1		16	0,198
Coursan EC 1	11	2	2		16	0,219
FC Malepère 1	19	1			16	0,219
Moussan O 3	12	3	1		16	0,219
Et.S.Malvoise 1	21	3			15	0,300
US du Minervois 2	12		2	2	16	0,313
AS Ventenacoise 1	13	4		3	15	0,433
Montréal OL 1	18			4	15	0,467
Villegly 2	18	5	2	5	16	0,667
Alaric 2	21	2	4	9	16	0,948
Pezens Usa 2	17	1	3	22	16	1,667
	180	27	15	45	188	

Départemental 4 poule A – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 4 / Phase unique Poule A						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Le Cougaing 2	2				11	0,030
Salles/Hers 2	3	2			10	0,117
Fanjeaux ES 2	5	1			10	0,117
Chalabre FC 2	11				11	0,167
US de Villasavary 1	9	1			10	0,183
St Martin Lalande 1	9	0	1		10	0,200
Razes Olympique 2	12	2			10	0,267
Saissac Cabardès AS 2	10	1		6	8	1,000
Belpech US 2	14			12	11	1,303
	75	7	1	18	91	

Départemental 4 poule B – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 4 / Phase unique Poule B						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
US du Minervois 3	2	1			14	0,048
AS Ventenacoise 2	10				12	0,139
FC Vallée Lauquet 2	9	1	1		11	0,212
Narbonnais UFC 2	12	5	1		12	0,347
AJS. Bages 1	15	2	4		12	0,431
FC Villedubertois 2	8	1	4	3	13	0,513
Alzonne FC 2	11	1		4	12	0,514
Cuxac d'Aude O 2	16	1		6	13	0,692
UF Lézignanais 3	17	1	4	4	13	0,705
FC Malepère 2	9			8	13	0,731
St Eulalie Villeseq 2	14		4	8	13	0,949
	123	13	18	33	138	